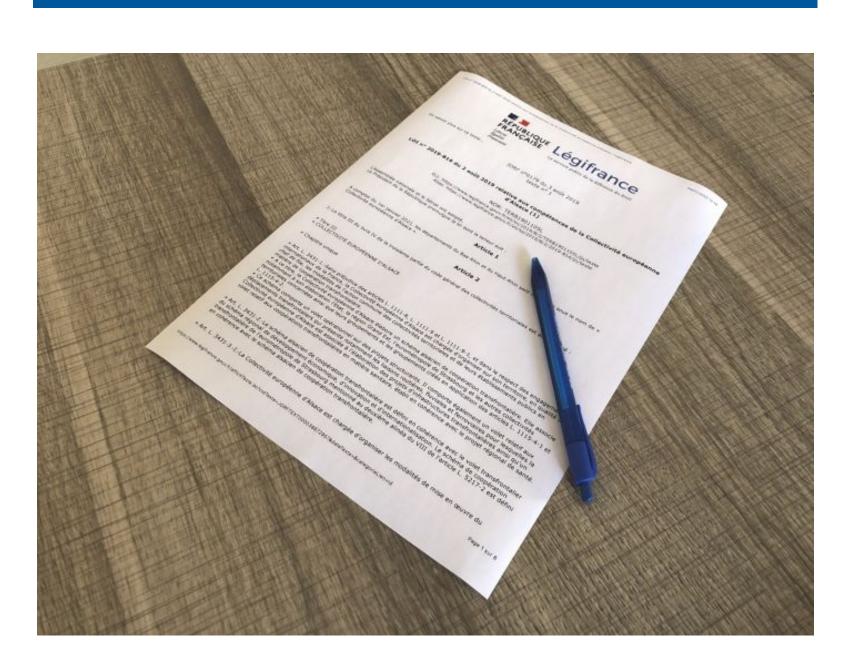
LA SEMAINE DE VOTRE DEPUTE

du 6 au 10 juillet 2020



> LES DECRETS ATTENDUS POUR LA CEA

A la suite du remaniement ministériel, le député est intervenu auprès des nouveaux ministres afin de les rendre attentifs à leur part de responsabilité dans la bonne application de la loi relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace.

"Il apparaît décisif pour notre région que la mise en oeuvre des dispositifs contenus dans la loi puisse atteindre l'objectif souhaité par les acteurs locaux, conformément aux délibérations du législateur, dans les meilleurs délais."

En sa qualité de co-rapporteur d'application pour la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, il a sollicité un entretien avec chaque ministre concerné, afin de pouvoir échanger sur l'état actuel des travaux devant conduire à la rédaction des décrets attendus.

Lire la suite



> LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La commission des Lois a adopté mercredi 8 juillet un projet de loi visant à prolonger d'un an des dispositifs expérimentaux introduits ou prorogés dans la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la ...

Lire la suite



> PROTOXYDE D'AZOTE

Sensibilisé à plusieurs reprises par l'explosion actuelle de la consommation de protoxyde d'azote, Raphaël Schellenberger est intervenu par voie de question écrite auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé. Devenue ...

Lire la suite



> APPRENTISSAGE

Jusqu'au 1er janvier 2020, les élus locaux jouissaient de la compétence relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage. En Alsace, la décentralisation de cette compétence avait conduit à la signature ...

Lire la suite



> RETOUR D'EXPERIENCE

Le député s'est rendu à l'EHPAD St Antoine d'Issenheim pour y rencontrer la direction, le personnel soignant et quelques résidents. Les échanges, sans filtre, ont porté sur le retour d'expérience nécessaire après la ...

Lire la suite









La permanence parlementaire se trouve au 8 rue James Barbier à Cernay.

Le député et son équipe se tiennent à votre disposition par téléphone au 03 89 28 20 59, ou par mail à raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr